Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 2 (1866)

Anhang: Concours ouvert par la Commission intercantonale de la Suisse romande, pour la composition d'un livre de lecture à l'usage des écoles primaires

Autor: Ballif, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS

ouvert par la Commission intercantonale de la Suisse romande, pour la composition d'un Livre de lecture à l'usage des écoles primaires.

Notre littérature scolaire possède un grand nombre de livres de lecture, dont quelques-uns ont un vrai mérite et témoignent du soin avec lequel ils ont été composés. Cependant la Commission intercantonale, après les avoir passés en revue, n'en a trouvé aucun qui lui parût réunir toutes les conditions exigées par ce genre d'ouvrages. Plusieurs sont exclusifs et par là même incomplets : l'un ne renferme que des anecdotes, un autre, des récits d'histoire naturelle, un troisième, des sujets didactiques sous forme d'expositions ou d'entretiens. D'autres enfin, s'ils sont suffisamment variés, ne sont pas convenablement gradués et contiennent, dans le même volume, des morceaux qui, soit pour le fond, soit pour la forme, s'adressent à des âges très différents.

La Commission intercantonale, autorisée par les gouvernements de Berne, de Vaud et de Genève, a décidé en conséquence d'ouvrir un concours pour la composition d'un Livre de lecture en 3 volumes, correspondant aux trois degrés de l'école primaire.

L'ouvrage couronné restera la propriété de son auteur, mais sera publié officiellement par les soins de la Commission. Celle-ci fixera le prix de l'ouvrage de manière à en faciliter le plus possible l'acquisition aux élèves et aux Commissions d'école, tout en assurant à l'auteur une large rémunération. Elle sera calculée, au minimum, sur le pied de 600 fr. pour le premier volume, de 1,200 fr. pour le second, et de 1,800 fr. pour le troisième. Des accessits pourront être accordés aux ouvrages, qui, sans avoir obtenu le prix, présentent cependant des mérites réels.

Le concours reste ouvert jusqu'au 1er septembre 1868. Les manuscrits devront être transmis avant ce jour-là au Département de l'Instruction publique à Lausanne. Ils porteront sur le titre une épigraphe, qui sera répétée dans un billet cacheté accompagnant l'envoi et renfermant le nom de l'auteur.

Les ouvrages envoyés seront soumis au jugement d'un jury nommé par les départements d'instruction publique des cantons concordataires.

PROGRAMME DU LIVRE DE LECTURE.

Premier degré ou degré élémentaire.

(Un volume d'environ 150 pages in-12.)

Le premier livre de lecture, faisant suite à l'abécédaire, doit se distinguer par une grande simplicité, sans jamais cependant tomber dans la trivialité. L'auteur ne perdra pas de vue qu'il s'adresse à de jeunes enfants; il ne les entretiendra en conséquence que de choses qui sont à leur portée, ou que le maître peut facilement leur expliquer en faisant appel à leur expérience.

Une *première partie,* composée de phrases détachées, courtes et simples, doit fournir au maître des matériaux nombreux et variés pour les exercices d'intuition, pour les premières leçons de langue, ainsi que pour les dictées orthographiques. Les matières des sujets d'intuition seront : l'école, la maison, son intérieur et ses environs, le jour, la nuit, les saisons, etc.

Une *seconde partie,* plus spécialement destinée à la lecture courante et aux entretiens du maître avec ses élèves, sera nécessairement plus étendue. Elle contiendra :

1° Des récits anecdotiques qui se rapportent à la vie de famille ou à celle de l'école et dont la morale ressorte facilement. Sans proscrire complètement les histoires fictives, lorsque celles-ci sont écrites avec un grand naturel, tout en réservant même une place aux fables, paraboles et allégories, nous préférons cependant les récits vrais et authentiques, dont les personnages puissent réellement exciter l'émulation des élèves et leur servir de modèles. Ici pourront se placer quelques biographies d'enfants célèbres ou quelques traits détachés empruntés à la vie des hommes illustres.

2° Des descriptions d'histoire naturelle, propres à faire connaître et aimer la nature. Quelques détails sur les mœurs de certains animaux, ainsi que quelques traits historiques concernant le cheval, le chien, le lion, etc., captiveront au plus haut degré l'attention des enfants, et contribueront à leur inspirer pour cette classe d'êtres un intérêt affectueux.

3° Un choix de poésies propres à servir d'exercices de mémorisation. Ces morceaux doivent être d'un style simple, facile, à la portée des enfants, mais en même temps bien écrits et de nature à former l'oreille et le goût. On écartera donc soigneusement de ce recueil ces plates versifications dépourvues à la fois de rythme et de sens poétique, qu'on ne trouve qu'en trop grand nombre dans la plupart des livres destinés à l'enfance.

Les poésies ne feront point un groupe à part, mais seront intercalées dans le cours du volume d'après la nature des sujets auxquels elles se rapportent.

Deuxième degré ou degré intermédiaire.

(Un volume de 250 à 300 pages in-12.)

Le livre de lecture qui doit servir à ce degré comprendra :

1° Des traits anecdotiques variés formant une sorte de cours de morale en actions. Exemples choisis de charité, de courage, de présence d'esprit, de probité, de piété filiale, de respect dû aux vieillards, de dévouement à la patrie, d'obligeance envers les camarades, d'humanité envers les animaux, etc. Précautions à prendre contre les accidents nombreux qui menacent la santé et la vie de l'homme.

2° Des biographies courtes et instructives. On choisira de préférence celles de personnes qui ont eu à lutter dans leur enfance contre des circonstances défavorables, et qui n'ont dû leur succès qu'à leur assiduité au travail, leur persévérance et leur zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs.

3° Des récits empruntés aux plus belles pages de notre histoire nationale ou de l'histoire universelle et choisis parmi ceux qui sont le mieux à la portée du jeune âge.

4° Des descriptions de quelques-unes des contrées les plus pittoresques de la Suisse et de quelques localités qui ont marqué dans son histoire.

5° Des récits d'histoire naturelle sur les plantes et les animaux les plus connus de notre pays. Scènes et aventures de voyage propres à faire connaître la nature, les habitants et les productions les plus intéressantes des pays étrangers.

6° Un choix de poésies : Fables, allégories, narrations ou descriptions, morceaux lyriques d'un genre simple et à la portée du jeune âge.

Les articles qui composeront ce volume pourront être rangés sous les différents chefs que nous venons d'énumérer, ou dans tout autre ordre qui conviendrait mieux à l'auteur, pourvu que les divers éléments indiqués s'y retrouvent.

Troisième degré ou degré supérieur.

(Un volume de 350 à 400 pages in-12.)

Le dernier volume contiendra des morceaux des divers genres que nous avons mentionnés. On comprend toutefois que les fragments pourront être plus étendus, les sujets plus variés et d'un genre plus élevé. Aux descrip-

tions et aux annales de la patrie, viendront se rattacher, en plus grand nombre que dans le volume précédent, celles des pays étrangers, ainsi qu'un aperçu sur les innombrables merveilles de l'industrie. On ne se bornera pas non plus à l'étude de la nature extérieure, mais on abordera, dans une limite convenable, le domaine de la psychologie et du monde moral : peintures de caractères, études morales, leçons de l'histoire, considérations philosophiques sur les œuvres de la création.

Ce volume contiendra en outre :

Un choix de lettres comme modèles de style épistolaire.

Quelques dialogues qu'on pourrait emprunter en partie à la littérature dramatique. Ces derniers exercices de lecture auraient particulièrement en vue d'assouplir la voix des élèves et de les habituer à varier leurs intonations.

Comme il importe, dans une certaine mesure, d'initier les élèves aux richesses littéraires que possède notre langue et de former leur goût par l'étude des bons modèles, les auteurs devront choisir de préférence, pour le 3e volume surtout, des fragments d'auteurs classiques qui, au mérite du fond, joignent celui de la forme. Ils n'oublieront point cependant que la simplicité est une condition indispensable pour un livre destiné, comme celui-ci, à l'école primaire.

Les divers morceaux pourront être accompagnés de quelques notes explicatives, tant au point de vue de la grammaire et de l'étymologie qu'à celui de l'histoire, de la géographie, etc.

La Commission rappelle en terminant que ce recueil doit servir à des écoles de confessions différentes et qu'il convient, pour cette raison, d'en écarter tout sujet qui pourrait prêter à des questions de controverse religieuse.

Pour la Commission intercantonale :

Le Président,

F. BALLIF, Délégué du Canton de Vaud.

Fribourg. — Imprimerie de Ch. Marchand.